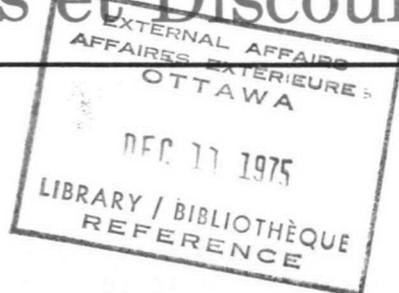




Déclarations et Discours

N° 75/37



LA QUESTION DE CHYPRE

Déclaration faite en séance plénière de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par monsieur Saul F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le mercredi 13 novembre 1975.

Plus de quinze mois se sont maintenant écoulés depuis le conflit qui est venu perturber la situation à Chypre en juillet 1974. Avec la plupart des autres membres de la communauté internationale, le Canada est gravement préoccupé par le peu de progrès réalisé depuis cet événement vers un règlement juste et permanent des problèmes de Chypre.

L'intérêt que le Canada porte à Chypre présente plusieurs facettes. Nous n'avons pas cessé, aussi bien avant qu'après la période critique de juillet 1974, de réitérer notre attachement au principe de la préservation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Notre position demeure inchangée. Le fait que Chypre soit un membre du Commonwealth ajoute à nos préoccupations au sujet de son avenir politique et du bien-être de sa population.

La question de Chypre nous préoccupe également à cause de l'important contingent de troupes que le Canada fournit à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) établie en mars 1964 conformément à la résolution 186 adoptée par le Conseil de sécurité. Depuis plus de onze ans, les forces canadiennes du maintien de la paix oeuvrent avec celles d'autres pays pour tenter de prévenir une éruption des hostilités et de créer un climat dans lequel il serait possible de conclure des arrangements qui permettraient aux deux communautés de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Le fait que, durant ces onze années, plus de 17,000 soldats des forces armées canadiennes se soient succédés pour servir au sein de l'UNFICYP montre bien l'attachement profond du Canada à la cause de la paix dans l'île.

Le Canada continue d'appuyer les objectifs initiaux (et actuels) de l'UNFICYP et est disposé à concrétiser cet appui en contribuant aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Ce faisant, nous pensons cependant avoir acquis le droit d'attendre, des parties immédiatement intéressées, une certaine mesure de progrès vers une solution qui rendrait éventuellement possible la dissolution de cette opération de maintien de la paix. Sous ce rapport, j'aimerais rappeler aux membres de cette assemblée, la déclaration que le

secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, a faite à cette session de l'Assemblée générale le 22 septembre dernier. Dans son intervention au cours du débat général, il a formulé, entre autres, les observations suivantes, et je cite:

"Ces opérations (de maintien de la paix) constituent l'un des rares instruments utiles qu'ait élaborés la communauté internationale pour favoriser le règlement pacifique des différends... -- Trop souvent, toutefois, les opérations de maintien de la paix suppléent à la nécessité de chercher sérieusement un règlement politique qui aille au-delà de la simple cessation des hostilités. C'est pourquoi certains critiques prétendent que ces opérations ne font guère plus que perpétuer un statu quo incertain. Pour que de telles opérations soient vraiment efficaces, il faut, tout particulièrement de la part des parties directement impliquées dans le conflit, une recherche, sur le plan politique, d'une paix plus durable qui remplace la trêve temporaire qu'une force de maintien de la paix a été chargée de faire respecter."

Le bien-être de la population de Chypre et plus particulièrement les problèmes humanitaires découlant du conflit de juillet 1974, figurent parmi nos principaux sujets de préoccupation. L'UNFICYP a pu contribuer considérablement à soulager ces problèmes sur une base quotidienne et nous nous félicitons d'avoir pu, par notre présence au sein de cette force, participer à cet important travail. Le Canada s'est en outre joint à plusieurs autres membres de la communauté internationale en contribuant au travail non moins important du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international de la Croix-Rouge à Chypre. Le gouvernement du Canada, conformément à la résolution 3212 de l'Assemblée générale, a déjà fourni pour 375,000 dollars de secours aux deux principales organisations internationales de secours à l'oeuvre à Chypre. L'UNFICYP, le Haut Commissariat pour les réfugiés et le CICR ont déjà beaucoup fait dans le domaine de l'aide humanitaire, mais il reste beaucoup à faire. Leurs efforts conjoints méritent l'appui financier collectif et continu de la communauté mondiale.

Le problème de Chypre nous préoccupe enfin, en tant que Canadiens, à cause de ses effets perturbateurs sur les relations entre certains de nos bons amis et sur les perspectives de paix et de sécurité dans toute la région de la Méditerranée orientale. La mosaïque démographique du Canada compte nombre de citoyens d'origine grecque, turque ou chypriote que l'évolution de la situation dans la République de Chypre ne manque pas de préoccuper. Il y a toutefois lieu d'ajouter et de faire ressortir que le gouvernement du Canada et tous les

Canadiens, quelle que soit leur origine, partagent leur préoccupation.

Dans ce contexte, il semble tout à fait approprié que le Canada se joigne aux autres membres des Nations Unies pour demander que l'on redouble d'efforts pour trouver une solution aux problèmes de Chypre. Après quinze mois, nous demeurons convaincus que ce sont des négociations concrètes et significatives, conduites dans un esprit de dévouement et de souplesse, entre les représentants des deux communautés de l'île qui offrent les meilleures chances de progresser vers cet objectif. C'est de là que l'impulsion doit venir, les autres parties intéressées contribuant de leur mieux à susciter et à maintenir le mouvement de convergence. Nous estimons que les conditions actuelles sont aussi propices qu'elles peuvent l'être au succès des négociations et qu'il ne faut pas laisser passer pareille occasion. Nous apprécions tout particulièrement, à cet égard, les efforts personnels que le Secrétaire général des Nations Unies, et son représentant personnel dans la région, déploient pour faciliter le processus de négociation. Nous savons que le Secrétaire général ne se laissera pas décourager par les minces résultats de la quatrième session de négociations tenue ici à New York en septembre et persévèrera dans ses efforts, sur la base de la coopération des parties, pour organiser, dans cette série de discussions intercommunautaires, une cinquième réunion qui, nous l'espérons, se révélera plus fructueuse.

Il y a un an, le Canada s'est joint aux autres membres des Nations Unies pour appuyer à l'unanimité la résolution 3212 qui semblait, par sa formulation bien équilibrée, fournir un cadre raisonnable dans lequel les négociations intercommunautaires pourraient se dérouler. Nous devons tous voter sous peu sur une autre résolution de l'Assemblée générale concernant Chypre. Il faudra tenir compte, dans cette résolution, de diverses considérations importantes, mais, du point de vue de ma délégation, il importe avant tout qu'elle soit formulée dans des termes qui lui permettront d'obtenir le même appui général que la résolution 3212 a reçu l'an dernier.

La délégation du Canada, parce qu'elle représente un pays dont un fort contingent de troupes oeuvre au sein de l'UNFICYP, aimerait naturellement que l'idée exprimée dans le paragraphe 8 du dispositif de la résolution 3212, qui priait toutes les parties de continuer à collaborer pleinement avec la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, soit réitérée sous une forme ou une autre. Sous ce rapport et en évoquant une question directement reliée, je voudrais vous référer encore une fois à un paragraphe très important de la déclaration précitée que mon ministre a pro-

noncée au cours du débat général, et je cite:

"Les opérations de maintien de la paix ne peuvent se poursuivre qu'avec l'appui entier de tous les États membres, et notamment sur le plan financier par le prompt versement des contributions à ce chapitre. Sans les ressources financières nécessaires, ni les Nations Unies ni les contributeurs individuels aux forces de maintien de la paix ne pourront pendant longtemps remplir les obligations qui leur ont été confiées."

Si nous pouvons adopter cette année une résolution qui recueille un appui au moins aussi étendu que la résolution 3212 de l'an dernier, nos remarques collectives sur la situation à Chypre qu'exprimera cette résolution pourront contribuer positivement aux négociations intercommunautaires qui, nous l'espérons, reprendront prochainement. Le problème auquel nous devons faire face collectivement est de trouver un moyen, chacun à sa façon, de contribuer à la résolution de ce problème de longue date. Certains ont un rôle direct et immédiat à jouer, et leur responsabilité est proportionnellement plus grande, mais je crois qu'il nous incombe cette semaine de faire en sorte que le débat sur Chypre, au cours de cette session qui marque le trentième anniversaire des Nations Unies, se déroule d'une manière propre à favoriser l'objectif que nous poursuivons tous.

S/C